

## Elections à l'uB : 4 et 5 février 2020

### Renouvellement des conseils centraux de l'université de Bourgogne

Les 4 et 5 février 2020, les étudiants et les personnels de l'université de Bourgogne seront appelés à choisir leurs nouveaux représentants lors des élections aux conseils centraux de l'uB : Conseil d'Administration (CA), Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et Commission de la Recherche (CR). Les nouveaux membres du CA éliront ensuite le nouveau président de l'université.

Ces trois conseils rassembleront 112 personnes (32 membres au CA, 40 à la CFVU et 40 à la CR). Durant leurs mandats, qui dureront 2 ou 4 ans (2 ans pour les représentants des étudiants, 4 ans pour les représentants des personnels), les élus des conseils de l'uB seront les représentants d'une communauté de près de 34.000 étudiants et 3.000 personnels et collégialement, porteront le projet de l'établissement.

**Au sein de l'université, le CA, la CFVU et la CR assurent le bon fonctionnement au quotidien, la mise en œuvre de projets et la prise de décisions utiles pour l'avenir de l'établissement :**

#### Le Conseil d'Administration

Fixe la politique de l'établissement :

- Délibère sur le contenu du contrat d'établissement
- Vote le budget, approuve les comptes et répartit les emplois
- Approuve les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et les acquisitions immobilières...

Les membres du CA élisent le président de l'université.

**Le Conseil Académique est composé de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et de la Commission de la Recherche (CR). Tous trois sont présidés par le président de l'université.**

- **La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)**

Est consultée sur les questions de formation et de vie étudiante :

- répartit les moyens pour la formation
- discute et adopte les règles relatives aux examens et au contrôle des connaissances
- construit les règles d'évaluation des enseignements
- accompagne et favorise la réussite du plus grand nombre d'étudiants
- favorise l'orientation des étudiants, leur entrée dans la vie active, la pratique des activités culturelles, sportives, sociales ou associatives, l'amélioration des conditions de vie et de travail
- valorise et développe des interactions entre sciences et société

- **La Commission de la Recherche (CR)**

Répartit l'enveloppe des moyens pour la recherche allouée par le CA et fixe les règles de fonctionnement des laboratoires, elle est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche.

Elle adopte les mesures pour permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

#### **Les dates clé des élections à l'uB**

- 13 janvier 2020 : ouverture de la campagne électorale
- Jusqu'au 22 janvier 10h : dépôt des candidatures
- jusqu'au 29 janvier à 16h : inscriptions sur les listes électorales soumises à une demande
- 4 février de 9h à 17h : élection pour les personnels
- 4 et 5 février de 9h à 17h : élection pour les étudiants
- 7 février : proclamation des résultats

**Toute l'information sur : <https://www.u-bourgogne.fr/actualites/elections-aux-conseils-centraux.html>**